

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain située à l'angle des rues Pétrequin et des Emeraudes et appartenant à la ville de Lyon.

Cette parcelle qui couvre une superficie de 22 mètres carrés est nécessaire à l'aménagement du carrefour entre les rues Pétrequin et des Emeraudes.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, elle serait cédée gratuitement, conformément à la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 1er juillet 1991 ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 1er juillet 1991 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,